

EUROPE – VENUS contre ETATS-UNIS - MARS
Dr. Fraser Cameron, European Policy Center (Bruxelles)

Les difficiles relations Europe-Etats-Unis

Les relations entre l'Europe et les Etats-Unis sont particulièrement exécrables en raison de la crise irakienne, mais le problème de fond est bien la relation de l'Europe avec la seule superpuissance(ou hyperpuissance) restante.



Sur beaucoup de sujets de l'agenda bilatéral et sur le commerce, l'atmosphère générale est celle du " business as usual ". Mais on ne peut occulter le fait que deux visions s'opposent quant à l'avenir de la relation.

La première assure que, en dépit des difficultés actuelles, tout s'arrangera bien vite une fois la crise irakienne passée : Européens et Américains ont tant de valeurs et d'intérêts communs qu'ils s'entendront nécessairement.

La seconde est moins optimiste et fait le constat de la séparation progressive de deux peuples qui semblent habiter des planètes différentes. Entre l'Europe-Vénus et les Etats-Unis-Mars, les conflits semblent se multiplier sur tous les fronts. Sur le plan stratégique, l'évaluation des menaces, l'attitude face aux Etats voyous ou le rôle de la puissance militaire sont autant de sujets où les positions sont fort éloignées de part et d'autre de l'Atlantique. Les divergences politiques s'accroissent, qu'il s'agisse de l'organisation d'une gouvernance mondiale, de la mise en place du Tribunal Pénal International (TPI), de la mise en oeuvre du protocole de Kyoto, du rôle des Nations Unies ou du contrôle des armes. Les Etats-Unis prétendent vouloir une Europe forte mais c'est largement une hypocrisie: Ils ne veulent d'une telle Europe que si elle suit les positions américaines.

A cela s'ajoutent les différends économiques, notamment commerciaux (Foreign Sales Corporations, Organismes Génétiquement Modifiés, acier, agriculture) mais aussi dans la régulation de l'économie mondiale et le rôle des institutions financières internationales que sont le FMI ou la Banque mondiale. Pour couronner le tout, le fossé entre Etats-Unis et Europe semble plus large que jamais sur une série de questions sociales qui va de la protection sociale à la politique de santé en passant par la pauvreté, la peine de mort, la culture des armes à feu ou la religion.

Quelles sont les implications de ce rapide tour d'horizon pour l'Union?

Sans aucun doute possible, son objectif primordial doit être de se mettre d'accord sur un message et de parler d'une seule voix. L'impact qu'ont déjà, dans leurs domaines, les Commissaires européens Lamy, Monti ou Fischler quand ils parlent au nom de l'Union démontre chaque jour la valeur et la force de la méthode communautaire.

Propositions pour une véritable politique étrangère de l'Union Européenne

1. L'Union européenne (UE) a besoin d'un débat de fond pour définir ses intérêts stratégiques. Les désastreuses dissensions au sujet de l'Irak étaient malheureusement prévisibles. Les Etats membres, au plus niveau, doivent trouver le temps pour débattre et s'accorder sur leurs priorités en matière de politique étrangère. L'Union doit avoir les ressources et les structures nécessaires pour promouvoir et défendre ces intérêts.
2. L'Union doit prendre toutes ses décisions en matière de politique étrangère, sauf celles ayant des implications militaires, à la majorité qualifiée, suivant les dispositions du Traité de Nice.
3. Les fonctions et les administrations du Haut Représentant et du Commissaire aux relations extérieures doivent être fusionnées. Le nouveau Ministre des Affaires étrangères de l'Union aurait un statut spécial au sein d'une Commission dont il serait également le Vice-Président. Il présiderait un groupe 'Relex' de Commissaires en charge de différents aspects de la politique étrangère et aurait un adjoint pour les questions de défense (voir plus bas). Ce 'double chapeau' devra progressivement céder la place à un Ministre des Affaires étrangères qui serait uniquement membre de la Commission.

4. Pour renforcer la fonction et l'autorité du nouveau Ministre des Affaires étrangères de l'Union, celui-ci doit disposer du droit d'initiative et d'un budget adéquat. Il devra également présider la partie du Conseil 'Affaires générales et relations extérieures' consacrée aux relations extérieures.

5. Les administrations bruxelloises et les délégations de la Commission doivent fusionner dans un service diplomatique unifié de l'Union qui serait complémentaire des administrations nationales des affaires étrangères et serait appuyé par une Académie diplomatique européenne. Il est souhaitable de réduire le nombre total de diplomates de l'Union, en particulier dans les Etats tiers, et de réfléchir de façon novatrice à l'organisation nécessaire pour porter la politique étrangère de l'Union.

6. L'Union doit avoir la capacité juridique de signer des accords internationaux.

7. L'Union doit se mettre d'accord pour parler d'une seule voix dans les principales instances internationales, à commencer par la représentation extérieure de la zone euro. Dans une Europe à 25 dotée d'une politique étrangère commune, il est absurde que chacun des Etats membres s'exprime dans les instances internationales.

8. Le Parlement européen et les parlements nationaux doivent jouer un rôle plus grand dans la politique extérieure commune. Ils doivent être informés beaucoup mieux, et de manière plus régulière, et doivent être invités à présenter leurs vues lors de réunions régulières avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Union. Un débat annuel sur la politique étrangère commune doit avoir lieu, qui se déroulerait simultanément au Parlement européen et dans les parlements nationaux.

9. Le nouveau Traité doit comporter une clause semblable à l'article V du Traité de l'Atlantique Nord et couvrant la défense mutuelle ainsi que l'assistance en cas d'attaque terroriste. Cette disposition doit être ouverte à tous les Etats membres qui souhaiteront y adhérer.

10. Les coopérations renforcées devront être rendues possibles dans le domaine de la défense, qu'il s'agisse de coopération politique ou en matière d'armements. Une agence européenne de l'armement doit être créée et l'exemption dont bénéficie aujourd'hui le secteur de la défense doit être supprimée.

11. Le Ministre des Affaires étrangères de l'Union, s'appuyant sur le Comité Politique et de Sécurité (COPS), doit avoir un rôle accru dans la gestion des crises.

12. Un Ministre des Affaires étrangères-adjoint, basé au Conseil, devrait superviser les questions de défense - incluant les moyens militaires et la coopération entre l'Union et l'OTAN.

Fraser CAMERON

Directeur des études, The European Policy Center, Bruxelles

Courtoisie de l'Académie de la Paix et de la Sécurité Internationale.

L'actualité de cette opinion autorisée du Dr. Fraser Cameron nous a amené à cette nouvelle publication à la une. (NDLR)

www.geopolitis.net